

Sources et méthodes

Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL)

Guide d'analyse

Évolution des revenus déclarés d'après la source Revenus fiscaux localisés des ménages

Les comparaisons des indicateurs extraits de la source sur les Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL) entre deux années proches ou successives sont globalement déconseillées.

En règle générale, seules des comparaisons entre deux années distantes peuvent être effectuées, avec des précautions et de la prudence dans les interprétations et les commentaires. Le fait de réaliser des **comparaisons sur deux années éloignées** conduit en effet à réduire l'impact des changements de législation, d'autant plus qu'ils peuvent en partie se compenser, au moins pour la médiane, à condition que le zonage choisi ne soit pas trop fin.

Cependant, dans un contexte de crise impactant fortement les revenus, les évolutions peuvent être interprétées d'une année sur l'autre. En effet, elles sont alors d'ampleur suffisante pour que les changements de législation ne soient pas sensibles, y compris sur les indicateurs autres que la médiane. C'est par exemple le cas des évolutions de revenu entre 2008 et 2009 : la période 2007-2009 ne comprend en outre pas de changement de législation fiscale ni de méthode de calcul créant des évolutions artificielles notables de revenus, ce qui permet de réaliser aussi des comparaisons entre 2007 et 2008. En raison de la crise, les évolutions de revenus entre 2008 et 2009 se démarquent nettement de celles observées les années précédentes (peu d'augmentation, voire même baisse des revenus). L'impact de la crise sur les revenus d'un territoire peut donc être estimé. Il est cependant conseillé de comparer ces évolutions à celles observées précédemment sur ce territoire (sur une période longue ou sur 2007-2008) pour se donner un point de référence.

Nous rappelons ci-dessous les principes de base pour mesurer les évolutions des revenus déclarés, et notamment celles qui portent sur la période 2002-2006, ou 2002-2007 hors MDS.

Pour mesurer des évolutions des revenus déclarés, il faut en général :

■ **Respecter le seuil d'au moins 2 000 habitants pour la zone à comparer**

*Plus la taille est réduite, moins le calcul est fiable. C'est pourquoi le calcul doit se faire sur une **zone d'au moins 2000 habitants**. Ce seuil à lui seul ne garantit pas la fiabilité de l'évolution, mais analyser des évolutions sous ce seuil est fortement déconseillé.*

■ **Restreindre la comparaison à un seul indicateur : la médiane pour les zones de 2000 habitants**

Il ne faut pas utiliser tous les indicateurs de la source pour les évolutions. Les derniers déciles sont à éviter car ce sont les indicateurs les plus affectés par le changement de 2005, mais les premiers déciles sont parfois très affectés dans certaines régions comme Champagne-Ardenne. Il arrive ainsi que le premier décile soit plus affecté que la médiane.

*C'est pourquoi il est fortement conseillé de faire des analyses en **utilisant uniquement la médiane pour des zones de petite taille**.*

■ **Considérer l'ensemble des ménages dès que la zone dépasse de peu les 2000 habitants**

*Au niveau de la métropole, du département ainsi que de l'aire urbaine, l'impact des changements de législation sur l'évolution de la médiane peut être négligé à condition de **travailler sur l'ensemble des ménages**. Une analyse par tranche d'âge peut parfois poser problème, notamment sur les plus âgés.*

■ Apprécier l'impact des mesures fiscales en fonction des spécificités de la zone étudiée

Changements de la fiscalité retenus comme pouvant altérer l'observation de l'évolution des revenus

| millésime | Mesures fiscales | Conséquences | préconisations |
|-----------|---|--|--|
| 2001-2002 | Changement du régime des micro-entreprises | Impact de -0,3% sur le revenu médian par unité de consommation au niveau de la métropole, mais variations de -0,1% à -1,5% selon les départements. | écarter l'année 2001 de toute analyse en évolution. |
| 2002-2003 | Nouvel abattement pour les jeunes agriculteurs et artisans pêcheurs | Revenus non imposables des jeunes agriculteurs et artisans pêcheurs. on peut espérer un impact faible | |
| 2004-2005 | Inclusion des revenus du patrimoine soumis à prélèvement libératoire. <i>pas d'impact sur le montant de l'impôt calculé par la DGI et rubrique pas toujours correctement remplie</i> | Impact très variable selon les zonages et les indicateurs : ↳ pour la France métropolitaine accroissement de 0,26% de la médiane par UC de l'année 2005, ↳ pour quelques-unes des plus grandes communes métropolitaines, plusieurs milliers d'euros sur le dernier décile, ↳ au niveau communal, impact sur l'évolution du revenu médian, notamment dans certaines communes rurales | |
| | mise en place de la déclaration pré remplie | hausse des revenus déclarés ; impact non mesurable mais sans doute réel. | |
| 2007 | champ plus large incluant la quasi totalité des foyers ayant connu des événements de type mariage, décès, séparation entre le 1 ^{er} janvier et le 30 novembre de l'année déclarée (exclus jusque-là). | Le nombre de ménages pris en compte augmente donc, et les revenus sont en général affectés à la baisse pour les ménages les plus âgés et à la hausse pour les plus jeunes. | Les revenus de l'année 2007 sont publiés à la fois dans le nouveau champ et dans l'ancien champ. |
| 2008 | Loi TEPA, modification des tranches d'imposition | Baisse de la part des ménages imposés sans lien avec l'évolution des revenus | Ne pas interpréter l'évolution de la part des ménages imposés autrement que pour comparer des zones |
| 2009 | Statut d'autoentrepreneur | Eventuelle déclaration de revenus non déclarés avant (?) | Impact faible devant la baisse des revenus avec la crise. Les évolutions sont interprétables même entre 2008 et 2009 |

■ **Considérer comme non significatifs des écarts inférieurs ou égaux à 5 points, entre les évolutions en pourcentage sur des petites zones.**

En n'analysant que la médiane, on peut descendre jusqu'au niveau commune sans prendre trop de risque. Cependant, de faibles écarts d'évolution entre deux communes ou cantons (moins de 5 points d'écart entre les évolutions en %) ne doivent pas être interprétés comme significatifs.

■ **Au niveau infracommunal...**

L'analyse des évolutions pose les mêmes problèmes qu'au niveau supracommunal. S'y ajoutent en outre des problèmes liés à la géolocalisation, dont la qualité a pu fortement varier (en général, il s'agit d'une amélioration) d'une année à l'autre.

Pour la période 2002-2006 ou 2002-2007 hors MDS, la liste des iris dont la qualité de géolocalisation a varié sensiblement, s'obtient en concaténant les listes fournies chaque année dans les bases téléchargeables sur ESL.